HAL
open science

Le statut d'auto-entrepreneur joue-t-il contre l'accompagnement ? Premiers questionnements et agenda de recherche.

Louis-Michel Barnier, Muriel Conti, Thierry Levy-Tadjine

To cite this version:

Louis-Michel Barnier, Muriel Conti, Thierry Levy-Tadjine. Le statut d'auto-entrepreneur joue-t-il contre l'accompagnement ? Premiers questionnements et agenda de recherche.. 2012. hal-00842222

HAL Id: hal-00842222

https://hal.science/hal-00842222v1

Preprint submitted on 8 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 12

Le statut d'auto-entrepreneur joue-t-il contre l'accompagnement ? Premiers questionnements et agenda de recherche.

Louis-Michel BARNIER, Muriel CONTI et Thierry LEVY

Plus de trois ans après sa mise en place en France, le statut d'auto-entrepreneur créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et entré en vigueur au 1er janvier 2009, fait encore débat. Certains vantent les opportunités d'accès à l'auto-emploi qu'il aurait facilité. D'autres au contraire, font état d'un biais. En laissant croire à tout un chacun qu'entreprendre est une chose aisée, on enverrait nombre de candidats au "casse-pipe". Le statut d'auto-entrepreneur visait, en effet, à faciliter les conditions d'accès à la création d'entreprise… Est-ce un bon

dispositif ? En particulier, est-il efficace pour permettre à des publics démunis ou défavorisés de retrouver un accès à l'emploi et une intégration sociale et économique en leur permettant de devenir leur propre employeur ?
Sans prétendre clore le débat, nous entendons proposer ici, dans un court essai, quelques pistes d'interpellation et éclairages issus de nos observations et de nos pratiques et susceptibles d'engager de futurs travaux de recherches. Nous présenterons d'abord le cadre de référence de notre réflexion.

1. Le cadre de référence d'ALEXIS-Lorraine et de ce chapitre

1.1. Se poser la question de la pertinence du dispositif de l'auto-entrepreneuriat n'est pas anodin dans un ouvrage rendant hommage à Robert Paturel non seulement parce qu'il a consacré toute sa vie à la recherche en entrepreneuriat et à la PME mais surtout parce qu'en encadrant et en faisant soutenir le travail doctoral de Guy Michoud (MICHOUD, 1995a et b), il défendait avec l'auteur, la thèse politiquement incorrecte de l'existence de prédispositions entrepreneuriales (notamment cognitives) et préconisait, de ce fait, un permis d'entreprendre (ou à tout le moins, une préparation tant technique que psychologique)[1] qui va à contre-courant des lois récentes et des discours plaidant pour un entrepreneuriat accessible à tous (même, voire surtout sans accompagnement). Parmi d'autres, et non des moindres, Howard Aldrich semble lui aussi défendre la thèse d'une non accessibilité de tous au statut d'entrepreneur ou même, en traduisant directement l'anglo-américain, d'auto-employeur (self-employer). S'inscrivant dans une perspective « *évolutionniste* »[2], le Professeur de *l'University of North Carolina* considère que tous les individus ne sont pas en mesure d'acquérir seuls, la légitimité entrepreneuriale (ALDRICH et FIOL, 1994).

[1] Il importe de noter que ces travaux se situaient dans une démarche de prévention des difficultés des entreprises.
[2] Dans cette perspective, les entreprises doivent s'adapter en permanence à leur environnement qui opère une « *sélection naturelle* » parmi elles. Pour une mise en perspective plus large des travaux de Aldrich dans ce cadre, cf LEVY-TADJINE (2013), à paraitre.

Certains, « mal situés » socialement[3] doivent mobiliser des réseaux (famille ; structures d'accompagnement ;…) pour gagner en légitimité[4].

1.2. En outre, le lien entre ALEXIS, organisme d'accompagnement lorrain et Robert Paturel alors Professeur des Universités sur l'IAE de Toulon et du Var qu'il avait fondé, a vu le jour dans le cadre d'une convention liant un de ses doctorants de l'époque, Thierry Levy et les deux institutions citées (ALEXIS et l'ERMMES, Laboratoire de l'Université de Toulon et du Var). Au travers de ce partenariat de quatre ans consacré à l'accompagnement de l'entrepreneuriat immigré et à son intégration, Robert Paturel a su faire preuve de son intérêt pour des résultats de la recherche qui soient "actionnables" (ARGYRIS, 2005). C'est la raison pour laquelle en questionnant les rôles cachés du statut d'auto-entrepreneur en France, l'équipe d'ALEXIS est fière d'honorer le travail universitaire de Robert Paturel et de ses collaborateurs.
La suite du chapitre qui s'appuie sur l'expérience d'ALEXIS est structurée en deux parties. On y rapporte d'abord les caractéristiques du statut d'auto-entrepreneur puis questionne le dispositif sous l'angle de l'accompagnement en posant des questions qui se veulent des interpellations émanant de praticiens engagés dans une démarche réflexive et ayant déjà été parties

---

[3] « *Quelques localisations sociales offrent des avantages à leurs bénéficiaires (ALDRICH et ZIMMER, 1986 ; THORNTON et FLYNN, 2003) mais tous les membres d'une société ne sont pas en position et en mesure de répondre aux opportunités de création d'organisations. Certains groupes et individus bénéficient de conditions et de dispositions favorables. D'autres en sont privés* » (ALDRICH, 2005).

[4] Précisément, les auteurs distinguent deux formes de légitimité : -*la légitimité cognitive* qui rend compte de l'acceptabilité d'une nouvelle forme organisationnelle ou d'un nouveau concept par l'environnement et qui en termes simplifiés, traduit l'idée que sur le marché, il est vain « *d'avoir raison trop tôt* », et –la *légitimité socio-politique* qui rend compte de l'acceptation et du soutien du projet par les parties prenantes (banquiers ; fournisseurs…). Il est ici important de noter que pour ALDRICH et FIOL (1994), le réseau est un moyen de garantir à l'entrepreneur, la légitimité qui seule, lui permet d'accéder aux ressources qui lui sont nécessaires.

prenantes d'activités de recherche. De ce fait, la conclusion ouvre des perspectives d'approfondissement scientifique sur ces questions.

2. Le statut d'auto-entrepreneur, une vraie "fausse bonne idée" ?

Pour discuter de la pertinence du dispositif, nous en rappellerons d'abord la teneur avant de confronter les observations statistiques relatives aux auto-entrepreneurs accompagnés par ALEXIS avec les statistiques nationales qui soulignent l'engouement réel du public pour le dispositif.

2.1. « Vendue » par Hervé Novelli alors Secrétaire d'Etat en charge des PME qui l'a portée, comme un moyen de rendre la création d'entreprise plus simple, moins risquée et accessible au plus grand nombre, la loi sur l'auto-entrepreneuriat associait une simplification des formalités administratives et des promesses d'avantages fiscaux.

Sur le premier plan, la loi n'oblige plus l'auto-entrepreneur à se rendre au Centre de Formalité des Entreprises[5] relatif à son activité puisqu'il lui est possible de s'inscrire « *en quelques clics* » sur le site dédié [www.lautoentrepreneur.com] et d'y acquérir instantanément (mais virtuellement) le statut d'entrepreneur.

Pour le second volet, moins symbolique mais plus essentiel, ce nouveau régime permet aux auto-entrepreneurs de bénéficier d'une prise en charge partielle des cotisations par l'Etat, de ne payer des cotisations que s'ils ont réalisé un chiffre d'affaires, de bénéficier d'une franchise de TVA et du caractère libératoire des versements de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu. En

[5] Traditionnellement, les entrepreneurs désirant exercer des activités commerciales / artisanale ou agricole devaient respectivement s'adresser aux Chambres de commerce et d'Industrie, Chambres des métiers, Chambres d'Agriculture qui en les accueillant pour les enregistrer, leur proposaient une formation courte et pouvaient parfois les orienter vers des programmes d'accompagnement plus approfondis. Le Centre des impôts tenait lieu de centre de formalités des entreprises pour les porteurs de projets artistiques qu'étudie BERTHOLOM dans le chapitre 7 de cet ouvrage, et l'Urssaf, pour les professions libérales,

contrepartie, l'auto-entrepreneur doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise avec des plafonds de chiffre d'affaires (pour 2011 et 2012[6]) égaux à 81 500 € pour une activité d'achat/revente de marchandises et à 32 600 € pour une activité de prestations ou de service. Dans le cas d'activités mixtes, le chiffre d'affaire total ne doit pas excéder 81 500 Euros et le chiffre d'affaires des prestations de service doit rester en deçà de de 32 600 Euros.

2.2. Cependant, derrière les discours de façade, une partie de ses concepteurs le voyaient d'abord comme un dispositif bien adapté aux personnes qui cherchent un complément de revenu (salariés, retraités, fonctionnaires, étudiants) ou voulaient d'abord tester le bien fondé de leurs projets avant de se lancer complètement. Ainsi, pour Grégoire Leclercq, président de la Fédération des auto-entrepreneurs, dans une interview en ligne en 2011, « *l'une des raisons fondatrices de ce régime est de permettre, en temps de crise, de se lancer sans risque, sans charges fixes et sans mettre en péril une situation de salarié ou de fonctionnaire bien établie* ».

2.3. L'engouement du public pour le dispositif a de suite été avéré puisque selon l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprise), lors de sa première année d'existence, on a dénombré 320.019 créateurs d'auto-entreprises soit 55% des créations de l'année. L'année 2010 confirme la tendance avec 358.588 nouveaux auto-entrepreneurs (soit une augmentation de 12%). Cependant, comme le notent les experts de l'APCE, l'année 2011 laisse entrevoir un fléchissement sans doute définitif avec "*la baisse importante du nombre de créations d'entreprises inscrites sous le régime de l'auto-entrepreneur (- 19 % au regard de 2010) (...). Pour autant, cette diminution ne traduit pas forcément une désaffection des Français pour l'auto-entrepreneuriat. En effet, il est probable qu'un certain nombre de projets latents ont trouvé dans ce régime la réponse à leurs attentes en matière de création d'entreprises.*

---

[6] La loi prévoit, en effet, une réévaluation chaque année des seuils. En 2009, ils étaient ainsi fixés respectivement à 80.000 et 32.000 Euros HT.

Ainsi, ces projets ont vu le jour dans les premiers mois, voire les premières années du régime. Aujourd'hui, le vivier constitué de ces projets s'est tari, ce qui doit expliquer largement la diminution observée en 2011." (APCE, Note de synthèse, *la création d'activités en France en 2011*). De fait, les enquêtes qualitatives conduites par l'INSEE[7] semblent indiquer que 75% d'entre eux ne se seraient pas lancés sans l'existence de ce dispositif ce qui confirmerait son rôle de facilitateur d'autant que 40% d'entre eux justifient le choix de ce régime juridique par le fait de développer une activité de complément[8].

Les accompagnants d'ALEXIS ont également été témoins de cet engouement. Ainsi en 2012, 28.2% des créations accompagnées par la structure lorraine (soient 108 sur 383) étaient des auto-entreprises contre 27% en 2010 et 20% en 2009.

2.4. Ces données de base permettent pour l'année 2011, de dresser le profil des créateurs en auto-entreprise accompagnés par ALEXIS.

---

[7] «*Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime* » Enquête INSEE 2012 réalisée par *Frédéric Barruel, er Stéphane Thomas (Pôle national Démographie des entreprises et des établissements, Insee), Serge Darriné et Henri Mariotte (division Répertoire statistique et autres infrastructures, Insee).*

[8] Dans la même enquête, 40% indiquent comme raisons principales de leur immatriculation, le fait d'assurer leur propre emploi (40 %).

	Créations 2011 à l'issue du processus d'accompagnement	Auto-entrepreneurs	%/créations
Total	383	108	*28.2%*
Hommes	239	67	*28.0%*
Femmes	144	41	*28.5%*
Moins de 25 ans	47	12	*25.5%*
25-49 ans	291	81	*27.8%*
Plus de 50 ans	44	15	*34.1%*
Demandeur d'Emploi	164	48	*29.3%*
Demandeur d'Emploi de Longue Durée	75	31	*41.3%*
Salarié	88	14	*15.9%*
Entrepreneur	12	1	*8.3%*
Autres	45	11	*24.4%*
Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active	24	12	50%

Tableau 1 : Profils des créateurs d'entreprises et d'auto-entreprises accompagnés par Alexis en 2011. Source : ALEXIS-Janvier 2012.

En effet, comme l'illustre le tableau 1, s'ils constituent 28.2% des créations totales accompagnées, ils sont **largement surreprésentés chez les plus de 50 ans** (34,1%), **chez les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée** (41,33% des créations émanant de ce public) et **chez les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active** (50%).
Par contre, à la difference de ce que révèlent les enquêtes nationales, on ne constate apparemment pas de sur-représentation feminine. Ce résultat atypique s'explique par la forte féminisation des créateurs accompagnés par ALEXIS qui découle d'un dispositif original mis en place, *le cercle des créatrices*[9]. Selon l'étude de

[9] En complément de l'appui individuel et global pratiqué par ALEXIS, le *Cercle des créatrices* organise et met en œuvre des temps collectifs entre femmes. Ces derniers sont apparus comme déterminants pour asseoir la nécessaire mise en confiance des créatrices qui doivent s'imposer dans leur projet, dans l'environnement, mais aussi et souvent dans la sphère

l'INSEE en Février 2012, «*même si les hommes sont majoritaires, les auto-entrepreneurs constituent une population plus féminine que les autres créateurs* »[10]. Les statisticiens de l'INSEE constatent, en effet, que les femmes représentent 34 % des auto-entrepreneurs et 29% des créateurs classiques en France alors que chez ALEXIS, elles représentent 37% de l'ensemble des créations en 2011. Ce score prouve l'efficacité du *Cercle des créatrices* et de l'accompagnement qui lui est associé et questionnent d'autant plus le recours au statut d'auto-entrepreneurs pour les publics démunis (Demandeurs d'Emploi de Longue Durée; Bénéficiaires du RSA). En effet, en écartant les « séniors » qui sont une des cibles naturelle du dispositif puisque l'auto-entreprise leur offre un revenu complémentaire pour leur retraite, nos constatations statistiques suggèrent que **l'auto-entrepreneuriat séduit fortement les populations considérées comme fragiles face à la création d'entreprise (chômeurs-créateurs notamment**).

La facilité d'accès a certainement jouée pour des publics qui utilisent traditionnellement l'entrepreneuriat comme stratégie de contournement des difficultés d'emploi (GOUZIEN, TURQUET, 1994 ; VALLAT, 2002) ce qui renforce l'inquiétude qu'on peut avoir à l'égard d'une apparente bonne idée quand on sait d'autre part que seuls 37% des auto-entrepreneurs déclarent vivre de leur

---

familiale (l'environnement de proximité chez PATUREL, 2007). Les résultats de ces dispositifs développés dans le bassin minier mosellan à faible taux d'activité féminin sont encourageants. Le *Cercle des créatrices* a permis de bancariser en moyenne 6 projets portés par des femmes sur 10 et d'encourager pour les entrepreneuses potentielles, l'adhésion à un dispositif d'accompagnement, tout en améliorant par rapport à d'autres structures, leur taux de concrétisation. Enfin, le dispositif a permis de corriger substantiellement une discrimination en matière de création liée à l'âge. Les femmes du *Cercle de créatrices*, âgées de moins de 26 ans et de plus de 50 ans créent plus que les femmes de la région Lorraine. Ce dispositif expérimental, conçu avec l'appui de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, complète efficacement, sans le remettre en cause, le dispositif générique d'accompagnement individualisé.

[10] *Insee Première*, « Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime », Février 2012).

activité[11]. De fait, pour certains, avec « *la fin du travail* », le statut d'auto-entrepreneur institutionnaliserait une nouvelle forme de paupérisation des populations socialement défavorisées (BRIDGES, 1995 ; RIFKIN, 1996). Ces auteurs prédisent un déclin de la société salariale, en avançant que les chômeurs et salariés précaires se trouveront incités à se lancer en affaires, même sur de petits projets peu rentables[12] ou en remplacement d'un statut de salarié ; il n'est pas rare, aujourd'hui, de se voir proposer par un employeur potentiel, de se déclarer en auto entrepreneur, plutôt que de se voir proposer un contrat de travail, notamment dans la fonction commerciale (quasi disparition du statut de VRP. L'enjeu de l'accompagnement pour tester la viabilité des projets et conduire les porteurs de projet vers des horizons socio-économiques qui leur conviennent est donc capital. L'auto-entrepreneuriat lui est-il favorable ou au contraire, jouerait-il contre l'accompagnement ? Les propos de l'initiateur du dispositif juste avant son lancement autorisent l'interrogation, en révélant que, dans son esprit, l'auto-entrepreneuriat relève d'une logique non gestionnaire en opposition avec l'entrepreneuriat traditionnel et avec ce qui fait l'objet du processus d'accompagnement.

3. L'Auto-entrepreneuriat joue-t-il contre l'accompagnement ?

Interviewé par *Le Figaro* du 17 Novembre 2008, Hervé Novelli expliquait son dispositif comme suit : « *C'est simple. (…) Avec ce système, si vous ne faites pas de chiffre d'affaires pendant un mois ou plusieurs mois, vous ne payez aucune charge. (…). Pas besoin non plus d'avoir de connaissances particulières du monde de l'entreprise, puisque vous n'avez pas à établir de bilan ou de comptes de résultat. Techniquement, une seule chose vous est*

---

[11] « *3 ans d'existence : 1 million d'auto-entrepreneurs inscrits ; bilan et perspectives* », Enquête Ciel-Union des auto-entrepreneurs, Janvier 2012. Ce baromètre est basé sur une étude réalisée en décembre 2011 auprès de 1023 auto-entrepreneurs ayant téléchargé le logiciel *Ciel Auto-entrepreneur Facile*.

[12] Sur le plan sémantique, avec l'essor de la micro-finance, de la micro-assurance et des « micro-entreprises », l'engouement pour le « micro » est significatif de cette perspective.

demandée : de remplir chaque mois un livre chronologique des recettes (...) ».

3.1. Si l'idée selon laquelle les bilans et comptes de résultat ne sont pas indispensables a de quoi choquer le gestionnaire, l'ensemble du discours accompagnant la mise en place du dispositif traduit aussi un problème de pédagogie et de communication.
A trop affirmer « *pas de chiffre d'affaires, pas de charges ni de taxes* », certains auto-entrepreneurs isolés et mal informés ont été déçus (et surpris de devoir payer la Cotisation Foncière des Entreprises ou CFE dans la suite[13]) comme l'illustre l'article de Julie de la Brosse dans l'Expansion en novembre 2011 et les témoignages qui y sont rapportés[14]. Plusieurs auto-entrepreneurs à qui on n'avait pas conseillé d'opter pour le prélèvement fiscal libératoire de l'impôt sur le revenu[15] ont découvert qu'ils devaient payer la CET en recevant leurs avis d'imposition. L'un d'eux terminait ses calculs avec amertume en constatant : « *Avec la CET 2010 que je n'avais pas anticipé, j'ai travaillé pour rien en 2009* ».
Les erreurs de gestion qui en résultent sont sans doute accentuées par l'inconstance des dispositions légales et administratives entourant le dispositif depuis sa création pourtant récente autant que par des fautes dramatiques dans les ouvrages d'accompagnement comme celui de Valerie FROGER chez Dunod, par ailleurs assez bien conçu[16] mais qui confond chiffre d'affaires et revenu de l'auto-entrepreneur[17].

---

[13] Avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dont sont automatiquement exonérés les auto-entrepreneurs (puisqu'elle ne s'applique qu'aux entreprises dégageant un Chiffre d'Affaires supérieur *à* 152.500 Euros), la CFE compose le nouveau dispositif de Contribution Economique Territoriale (CET) qui se substitue au prélèvement de la taxe professionnelle depuis le 1er janvier 2009.

[14] "Les auto-entrepreneurs ont-ils été trompés ?", *L'Expansion,* 24-11-2011.

[15] Cette mesure ouverte aux personnes gagnant moins de 25.000 euros par an leur permet une exonération de la CET pendant les trois premières années d'activité.

[16] Notons d'ailleurs que la collection «Entrepreneurs » animee par Catherine Leger-Jarniou et dans laquelle est publié ce guide, est globalement bien pensée et qu'y figurent des ouvrages de références

Ces constats conduisent à **un paradoxe.** D'après ses promoteurs, l'auto-entrepreneuriat était censé rendre plus aisée et moins risquée, la création d'entreprise. Il semble pourtant peu probable qu'un néophyte de la gestion non accompagné puisse s'y retrouver et s'en sortir seul. C'est sans doute ce qui explique l'afflux spontané d'auto-entrepreneurs déjà immatriculés chez ALEXIS pour des demandes de conseil.

3.2. Ces constats et le paradoxe qu'ils génèrent semblent confirmés par plusieurs travaux.
Dans le cadre d'une enquête de 2010 sur les 5000 auto-entrepreneurs limousins, Nicolas Duvillard, directeur de l'Urssaf de la Haute- Vienne, concluait: « *Un cas sur deux, présente, en effet, des anomalies* »
L'interpellation est renforcée par le *Bilan du dispositif auto-entrepreneurs à fin mai 2012* réalisé par l'ACOSS pour les Urssaf [18] qui constate que «***parmi les auto-entrepreneurs administrativement actifs, moins de la moitié sont économiquement actifs****, i.e. ayant déclaré un chiffre d'affaires positif* »
De fait, selon l'Insee[19] « ***ceux qui ont arrêté expliquent surtout leur échec par un projet non viable*** *((pour un tiers d'entre eux)*

---

comme celui de DESCHAMPS et PATUREL (2009) pour accompagner les porteurs de projet (en l'occurrence, les repreneurs).

[17] Page 104 de l'ouvrage, pour éclairer sa réponse à la question « *combien allez vous gagner ?* », l'auteur rapporte qu'au second semestre 2009, les auto-entrepreneurs « *ont enregistré un chiffre d'affaires de 4000 Euros, soit environ 1400 euros par mois*». Elle poursuit en omettant de déduire les charges de l'auto-entreprise : « *Un montant tout à fait honorable quand on sait que le SMIC en France s'élève aux environs de 1330 euros* ».

[18] "*Bilan du dispositif auto-entrepreneurs à fin mai 2012 (Panorama dressé avec les informations reçues par les Urssaf à fin mai 2012)", Communiqué de presse au 6 juillet 2012,* Agence centrale des organismes de Sécurité sociale – Acoss, 36 rue de Valmy, 93108 Montreuil Cedex. www.acoss.urssaf.fr

[19] «*Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime* » Enquête INSEE 2012, op. cit.

ou l'inadéquation du régime à leur situation *(pour un quart). (…) La moitié des auto-entrepreneurs ayant cessé leur activité sont revenus à leur activité antérieure, plus d'un quart recherchent un emploi, 19 % ont adopté un autre statut et 7 % ont repris des études* ». Or contribuer à la viabilité du projet (ou à une réorientation du porteur) et choisir le régime juridique et fiscal adéquat en fonction du porteur et de son projet constituent bel et bien la valeur ajoutée de l'accompagnement entrepreneurial, surtout lorsqu'il est individualisé comme c'est le cas chez ALEXIS (BARNIER, CONTI, 2010). On peut donc penser que la promotion de l'accompagnement dans le cadre de l'auto-entrepreneuriat, si elle limiterait le nombre d'auto-entreprises créées, réduirait aussi le taux d'échec et les déceptions qui lui sont associées. A défaut, comme le suggérait Marie-Hélène Manchion, au terme d'une étude de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Loir-et-Cher, *« fonder une entreprise, c'est accéder à un statut. Dans ce contexte, c'est tout simplement de l'insertion. C'est là que le bât blesse* (avec l'auto-entrepreneuriat)*, nous n'avons pas face à nous un futur chef d'entreprise qui est dans une logique de développement et de pérennisation. D'ailleurs, la plupart des auto-entrepreneurs n'ont pas l'impression de créer une entreprise ! Et de fait, n'ont pas conscience des risques sous-jacents*»[20]. L'auto-entrepreneuriat s'apparente alors à de « *l'entrepreneuriat occupationnel*[21] » (Barnier, Conti, 2010; Levy-Tadjine, 2004, p. 213) permettant une intégration symbolique de l'individu et une reconnaissance sociale mais ne lui permettant pas systématiquement de subvenir à ses

---

[20] Propos rapportés dans « Auto-entrepreneur : oui, mais... », *Les Echos* n° 20601 du 26 Janvier 2010, page 13

[21] Si, à la suite des travaux de LETOWSKI (1992), il est d'usage de distinguer logique entrepreneuriale pure et logique d'insertion, comme le souligne VERSTRAETE (1997, p.5), le terme d'entrepreneuriat occupationnel fait écho au concept d'emploi occupationnel qui caractérise l'insertion de certains travailleurs handicapés et décrit des situations dans lesquelles l'entrepreneur persiste durablement dans la conduite d'une affaire qui demeure en deçà du seuil de rentabilité et de ses ambitions initiales. Il relève bel et bien d'une logique entrepreneuriale dans le sens où il traduit une situation paradoxale d'entrepreneuriat qui n'était pas désirée.

besoins économiques, s'il n'est pas aidé par un conjoint salarié, ou tout autre source de revenu complémentaire.

Conclusions et pistes de recherche

En analysant les contours du dispositif de l'auto-entrepreneuriat et en montrant que les auto-entrepreneurs sont surreprésentés parmi les populations fragiles qui voient l'entrepreneuriat comme une issue au problème d'emploi, ce chapitre a implicitement critiqué l'attractive simplicité du dispositif au mépris de procédures imposant un accompagnement et ayant fait leurs preuves comme les dispositifs d'aide aux chômeurs (Aide aux Chômeurs Créateurs Repreneurs d'Entreprise –ACCRE ; Nouvelles Aides A la Création -NACRE).

Au final, on ne peut s'empêcher de poser la question. Et si la création du statut d'auto-entrepreneur, en donnant l'illusion de rendre plus facile l'accès à la création d'entreprises, visait, dans un contexte macroéconomique d'austérité budgétaire annoncée, à ne pas remettre en cause le désengagement de l'Etat et des collectivités locales au service du financement de l'accompagnement des PME ?

On retrouve ici une part de ce qu'écrivaient HOFMANN et MARIUS-GNANOU (2007) à propos de la Micro-Finance. Pour eux, en faisant croire que tout actif potentiel peut être entrepreneur ou créer son propre emploi, cet instrument servirait la libéralisation des économies tout en créant « un filet de sécurité évitant ainsi des situations sociales explosives, sans pour autant représenter une échelle pour sortir durablement de la pauvreté » (op. cit., p. 14). La question se pose pour l'auto-entrepreneuriat et invite à des travaux plus approfondis sur le sujet.

Comme le notait dans *Les Echos*[22], Didier Limagne, un ancien chômeur ayant opté pour l'auto-entreprise, *« la simplicité du dispositif est à double tranchant. Un indépendant n'est pas forcément crédible auprès des banques, car il n'a pas de capital»*.

De fait, si on peut penser que les auto-entrepreneurs sont moins bancarisés que les autres, il y aurait lieu de le vérifier à secteurs d'activité comparables.

---

[22] « Auto-entrepreneur : oui, mais... », *Les Echos* n° 20601 du 26 Janvier 2010 • page 13

Plus largement, dans le cadre de travaux quantitatifs, en utilisant les bases de données de la structure, une comparaison plus affinée des profils des porteurs et des projets d'auto-entrepreneurs et d'entrepreneurs classiques accompagnés par ALEXIS serait instructive. Complétée par une enquête qualitative fondée sur des entretiens auprès d'auto-entrepreneurs pour les interroger sur leurs difficultés, ces pistes permettraient d'identifier des besoins d'accompagnement spécifiques et de mettre en place le cas-échéant, des dispositions adaptées (à l'image du *cercle des créatrices* mis en place sur ALEXIS). Aujourd'hui, les auto-entrepreneurs sont accueillis comme les autres porteurs de projet.
En parallèle, la surreprésentation des femmes dans la population des auto-entrepreneurs renforce la pertinence des travaux engagés sur l'entrepreneuriat féminin afin d'évaluer l'efficacité des *cercles de créatrices* et d'en améliorer les performances.

Telles sont quelques-uns des chantiers auxquels l'équipe d'ALEXIS-Lorraine pourrait contribuer, surtout si dans la veine de cet ouvrage et dans l'esprit des recherches conduites par Robert Paturel à qui cet ouvrage fait honneur, des doctorants étaient disposés à participer au projet dans une logique de recherche-intervention.

BIBLIOGRAPHIE

ALDRICH H. (2005), « Entrepreneurship », in N. SMELSER & R. SWEDBERG, *Handbook of Economic Sociology*, Princeton University Press, Princeton, NJ, pp. 451-477.

ALDRICH H. ET C.M. FIOL (1994), « Fools rush in ? The institutional context of industry creation », *Academy of Management Review*, vol. 19, n°4, pp. 645-670.

ALDRICH H., ZIMMER C. (1986), « Entrepreneurship through the social networks», in D.L. Sexton, R.W. Smilor (Eds), *The Art and Science of Entrepreneurship*, Ballinger Publishing Company, pp.. 3-23.

ARGYRIS C. (2005), *Savoir pour agir*, InterEditions, Paris.

BARNIER L.M.B., CONTI M., (2010), Les enjeux de l'accompagnement de la création d'entreprise pour la société, *Journal of Social Management*, Vol. 8, N1-2, pp. 161-188.

BRIDGES W. (1995), *La conquête du travail*., Villages Mondial, Paris.

DESCHAMPS B., PATUREL R. (2009), *Reprendre une entreprise, saine ou en difficulté*, collection Entrepreneurs, Dunod, Paris.

FROGER Valérie (2010), *Auto-entrepreneur : toutes les réponses à vos questions*, collection Entrepreneurs, Dunod, Paris.

GOUZIEN A., TURQUET P. (1994), Chômeurs créateurs d'entreprise: logique entrepreneuriale ou logique d'insertion ?, Colloque *Sciences de Gestion et Problèmes d'emploi*, Lille, cité par T. VERSTRAETE (1997).

HOFMANN E., MARIUS-GNANOU K. (2007), Le microcrédit est-il le faux-nez du néolibéralisme ? La Microfinance et les femmes pauvres: état du débat, *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 20, 238, p. 217-233.

LETOWSKI A. (1992), Comment aborder et analyser les réalités de la création d'entreprise ?, Observatoire de l'A.N.C.E., 12 octobre 1992, 13 pages.

LEVY-TADJINE T. (2004), *L'entrepreneuriat immigré et son accompagnement en France*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, sous la direction de R. Paturel, Université du Sud-Toulon-Var ; Prix FNEGE-AEI 2005 de la meilleure thèse en Entrepreneuriat.

Thèse téléchargeable et consultable en ligne sur :
http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00410048_v1/

URL : http://*www.infotheque.info/ressource/9312.html*.

LEVY-TADJINE T. (2013), Howard Aldrich, une approche évolutionniste et sociale de l'entrepreneuriat, in K. MESSEGHEM ET O. TORRES (Eds), *Les grands auteurs en entrepreneuriat*, EMS, à paraitre

MICHOUD G. (1995a), *Contribution à la recherche de nouveaux indicateurs en vue de prévoir au plus tôt les difficultés dans les entreprises de petites et moyenne dimensions*, Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, sous la direction du Pr. Robert Paturel, Université Grenoble II.

MICHOUD G. (1995b), Diagnostic : comportements managériaux et performances financières en PME, Communication à la conférence internationale de l'AIMS.

http://www.strategie-aims.com/lille/com4902.pdf

PATUREL R. (2007), Démarche stratégique et performance des PME, chapitre 30, in L.J. FILION (Ed), *Management des PME : de la création à la croissance*, Pearson-Education, pp. 429-443.

RIFKIN J. (1996), *La fin du travail*, La Découverte.

VALLAT D., (2002), Les politiques d'aide à la création par les chômeurs : entre libéralisme économique et économie solidaire, in J.M. DUPUIS et al (Ed), *Politique sociale et croissance économique*, Tome 2, L'Harmattan, Paris, pp 123-140.

VERSTRAETE T. (1997), *Modélisation de l'organisation initiée par un créateur s'inscrivant dans une logique d'entrepreneuriat persistant. Les dimensions cognitive, praxéologique et structurale de l'organisation*

entrepreneuriale, Thèse de Doctorat de l'Université en Sciences de Gestion, Lille.